

Ce commerçant a reçu une facture d'électricité de... 40.000 euros!

Pour l'instant, il ne compte pas poursuivre EDF en justice pour être dédommagé.



Photo F.F.

Un couple de commerçants niçois a failli avoir un malaise. EDF leur réclame 39.173 euros. Voilà de quoi gâcher le début d'année, d'autant que ce montant est inexplicable.

Le magasin de 50 m² de Yves Mirtillo, photographe niçois de 58 ans, aurait donc consommé l'équivalent d'une villa avec piscine, habitée par 4 personnes. Surprenant puisqu'habituellement, le montant mensuel d'électricité n'excède pas 120 euros.

"Le problème, c'est que moi je prends ça calmement et avec de la distance. Ma femme, plus faible, est complètement tombée en dépression", s'indigne le photographe.

Le montant est clairement une erreur. Il aurait fallu que la boutique de photos et de relais colis consomme 90 kW/h alors que le compteur en fait maximum 9 kW/h. Logiquement, il aurait donc dû disjoncter.

Mais selon la loi EDF, le compteur fait foi, même s'il devient fou. Lors du premier appel d'Yves Mirtillo, le fournisseur d'électricité propose de payer en plusieurs fois, magnanime.

"Il faudrait un échéancier sur un siècle!", ironise le commerçant.

Soutenu par son entourage, il a rassemblé des preuves et conservé toutes ses factures des années précédentes.

Pour l'instant, il ne compte pas les poursuivre en justice pour être dédommagé. Depuis, EDF ne donne plus de nouvelles. Samedi, il a reçu le soutien de Marie-Chantal Rouveloux, une retraitée qui avait reçu l'année dernière une facture GDF de près de 70.000 euros.

Après une dizaine de rendez-vous, la facture avait finalement été reconnue comme une erreur.

Ce genre de litiges concerne près d'un tiers des dossiers gérés par l'autorité publique qu'est le médiateur de l'énergie.

En moyenne, en 2016, ces rattrapages s'élevaient à près de 4.500 euros selon l'association des victimes d'EDF. Bien loin des 40.000 euros d'Yves Mirtillo donc.